

PINSAGUEL POUR L'AVENIR DE SES ENFANTS



Mi-mandat :
un bilan
à partager

p. 4 et 5

Centralité :
le Pinsaguel
de demain

p. 8 et 9

Écoles :
scolarité et
activités

p. 11

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2017, 18h30

I. Vote des taux 2017

Suite à la création de la nouvelle intercommunalité, les taux de fiscalité du Muretain Agglo doivent être harmonisés. Cette harmonisation implique une légère hausse pour les habitants de l'ancienne CAM. Le conseil municipal a décidé de baisser les taux communaux à concurrence, afin de neutraliser l'effet sur les contribuables.

Les taux votés sont les suivants :

Taxe d'habitation : 12,82 %

Foncier bâti : 22,41 %

Foncier non bâti : 128,97 %

Adoptée à l'unanimité

II. Lancement de la procédure de demande de Déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet de Cité des Confluences

Par délibération n° 54-2012, le conseil municipal avait décidé du lancement de la procédure de demande de Déclaration d'utilité publique de l'opération Cité des Confluences et d'acquisition des terrains et droits nécessaires au projet. Le conseil municipal a décidé de relancer la procédure de demande de Déclaration d'utilité publique de l'opération Cité des Confluences et d'acquisition des terrains et droits nécessaires au projet. Il s'agit de maîtriser les parcelles AH 124, AK 11, AH 144, AH 146 et AH 148.

Adoptée par 19 voix pour, 3 contre

III. Dévoiement des rues d'Andorre et de la République – Approbation des travaux d'éclairage public

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet, et validé la participation de la commune (71 693 €) pour le déplacement de l'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie.

Adoptée à l'unanimité

IV. Dévoiement des rues d'Andorre et de la République – Approbation des travaux d'aménagement de feux tricolores

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie, le nouveau carrefour sera équipé de feux tricolores.

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet, et validé la participation de la commune (49 385 €) pour le déplacement des feux tricolores, dans le

cadre de l'aménagement de la place de la Mairie.

Adoptée à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2017, 18h

I. Adoption des statuts du Sivom Saurdrone Ariège Garonne (SAGe)

Le Sivom SAGe a approuvé ses statuts en date du 22 mai 2017.

Le conseil municipal les a validés et a confirmé les transferts de compétences d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif, de production d'eau potable, de transport et de stockage d'eau potable et de distribution d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

II. Baptême de la place Antoine-Deguilhem

M. Antoine Deguilhem, ancien résistant et membre fondateur de la coopérative qui est à l'origine de la création de la cité des Donneurs de sang, est décédé en 2016.

La municipalité a décidé d'honorer sa mémoire en donnant son nom à la place qui se situe au croisement de la rue des Lilas et de la rue des Genêts.

Adoptée à l'unanimité

III. Demande de subvention Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ)

Dans le cadre du projet éducatif à destination de la jeunesse, le Centre Initiatives Jeunes va mener, durant l'année scolaire 2017/2018, des actions de sensibilisation et de lutte contre les discriminations. Le conseil municipal a décidé de solliciter des subventions du conseil départemental, dans le cadre du programme TLPJ.

Adoptée à l'unanimité

IV. Attribution du marché public en vue de la révision d'un plan local d'urbanisme

Dans le cadre du marché public de révision du plan local d'urbanisme, le conseil municipal a validé le choix du prestataire. Il s'agit du groupement de sociétés composé de Paysages, Comet Environnement et Pour une Ville Aimable, pour un montant de 41 410,50 € HT, soit 49 692,60 € TTC.

Adoptée à l'unanimité

Les conseils municipaux sont publics.
Délibérations consultables en mairie ou sur :
www.mairie-pinsaguel.com



Les enfants à la fête de la Musique.

La riche actualité, aux plans local et national, des neuf premiers mois de l'année 2017 ne doit pas nous faire perdre de vue que cette année était aussi l'année de la moitié de notre mandat. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire de consacrer une part importante de ce numéro de *Confluence* à la présentation du bilan des trois dernières années.

Cet exercice nous paraissait nécessaire et utile, à la fois pour rendre compte de l'action conduite, mais également pour prendre du recul par rapport à elle afin de mettre en perspective le travail accompli en regard des objectifs que notre équipe s'est fixés pour la fin de ce mandat.

En trois ans, le contexte dans lequel s'est déroulée notre action a très sensiblement évolué : baisse des dotations de l'État, diminution des taux de crédits bancaires, modifications des temps scolaires, évolutions de la carte intercommunale...

Dans ces conditions, la question est de savoir si, malgré la façon dont ces changements ont pu peser sur l'action municipale, les axes prioritaires que nous avons définis en 2014 ont été tenus. Si nous pensons, en dépit des difficultés rencontrées, être parvenus jusqu'à présent à respecter nos engagements d'il y a trois ans, nous pensons aussi que les différences d'appréciation sur la pertinence de nos initiatives sont légitimes et peuvent naturellement faire débat. Nous souhaitons que les informations que nous vous livrons dans ce numéro contribuent à alimenter le débat sur l'action municipale.

Les informations que nous avons réunies sur ce bilan de mi-mandat nous sont aussi nécessaires pour éclairer notre action sur les années à venir. À partir de ces éclairages, nous continuerons à servir l'intérêt collectif avec esprit de dialogue, volontarisme et souci de cohérence.

Les semaines et les mois qui vont suivre vont ouvrir la voie à une concertation sur deux activités municipales qui sont au cœur de notre action : la réalisation de la place de la Mairie et la révision du plan local d'urbanisme.

Je souhaite que ces concertations qui porteront sur des sujets essentiels pour l'avenir de notre commune se déroulent dans un climat constructif et responsable, c'est-à-dire respectueux de la vérité des faits. De leur richesse découlera la qualité des décisions qui seront prises au profit des Pinsaguelois.

Très cordialement à vous,

Jean-Louis Coll, Maire de Pinsaguel

Les informations que nous avons réunies sur ce bilan de mi-mandat sont nécessaires pour éclairer notre action sur les années à venir.

Journal d'information municipal
édité par la ville de Pinsaguel.
Tél. : 05 61 76 29 88.
Fax. : 05 61 72 19 26.
contact@mairie-pinsaguel.com
www.mairie-pinsaguel.com

Tiré en 1500 exemplaires.

- Directeur de la publication : Jean-Louis Coll.
- Crédits photos : Manon Mory.
- Conception, réalisation : In extenso, Canens (31). 05 61 90 29 15.
- Imprimeur : Exaprint, Montpellier (34).



L'édition du bulletin municipal de Pinsaguel respecte les normes pour l'environnement.

Papier recyclé

BILAN DE MI-MANDAT

UN RETOUR SUR LES ENGAGEMENTS QUE NOUS AVONS PRIS DEVANT VOUS PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ET QUE NOUS CONSIDÉRONS COMME LE PACTE QUI DOIT GUIDER NOTRE ACTION PERMET, À DEUX ANS ET DEMI DE LA FIN DE NOTRE MANDAT, DE TIRER LE BILAN SUIVANT.

Sans vouloir être exhaustifs, voici les principales actions qui ont été engagées au cours des trois années écoulées :

EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE FINANCES LOCALES

- Recrutement de 3 emplois aidés et maintien d'un contrat d'apprentissage
- Mutualisation avec la Commune de Roquettes de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour une meilleure efficacité de la dépense publique (achat d'un minibus en commun pour le service jeunesse, achats de divers matériels pour les services techniques...)
- Augmentation de la fiscalité locale en 2015 pour compenser la perte de dotations de l'État, puis stabilisation de la pression fiscale. Fiscalité dans la moyenne basse de la fiscalité des communes du Muretain Agglo et des communes de même taille
- Endettement municipal contenu dans une charge répondant à la moyenne nationale

EN MATIÈRE D'INTERCOMMUNALITÉ

- Maintien de l'ensemble des services offerts avec évolution de la qualité (containers enterrés pour les déchets, école de musique...) à des conditions tarifaires maîtrisées
- Développement du réseau de transports avec, à compter du 1^{er} janvier 2018, une offre de réseau bus nettement améliorée (étoile muretaine)
- Adhésion au Syndicat Mixte Haute Garonne Numérique pour l'accès de notre territoire au très haut débit (horizon 2020)
- Création du Muretain Agglo qui depuis le 1^{er} janvier 2017 regroupe 26 communes et 120 000 habitants pour succéder à la Communauté d'Agglomération du Muretain (16 communes et 90 000 habitants)

EN MATIÈRE DE VIE LOCALE ET DE SOLIDARITÉ

- Maintien des subventions et moyens alloués à la vie associative
- Intégration du service Jeunesse dans le budget municipal
- Maintien des aides apportées au fonctionnement des écoles et activités périscolaires, mise en place d'un plan de rénovation énergétique
- Rénovation d'équipements sportifs
- Développement des activités de la médiathèque avec augmentation de l'accueil des élèves
- Création d'une Maison de la Vie Locale, point d'accueil unique pour les associations
- Rénovation du site internet, création d'une newsletter et d'un compte Facebook
- Pérennisation de temps forts d'animation et de culture ; création d'un événement pour la fête de la musique
- Mise en place d'activités intergénérationnelles entre le Centre Jeunesse et le club des Aînés
- Accompagnement par le Centre Communal d'Action Sociale des personnes ou familles en difficulté sociale ou financière

EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE CADRE DE VIE

- Modification du plan local d'urbanisme et lancement de sa révision afin de poursuivre la maîtrise de l'urbanisation
- Réflexions autour d'un Agenda 21 et d'actions en faveur du développement durable
- Création de la Réserve naturelle régionale sur le site de la confluence et le long de l'Ariège pour protéger et valoriser notre patrimoine naturel
- Travaux du pont sur la Garonne afin de permettre des accès sûrs pour les piétons et cyclistes
- Poursuite des travaux de sauvegarde du château Bertier
- Finalisation des études préparatoires à la création de la place de la Mairie, lancement des travaux imminent

QUESTIONS À JEAN-LOUIS COLL, MAIRE DE PINSAGUEL



À mi-mandat, quel bilan tirez-vous de votre action ?

Par définition, un bilan contient toujours des éléments positifs et d'autres qui le sont moins. Parmi ces derniers, je retiendrai l'énergie considérable que nous devons mobiliser pour faire avancer les choses dans un pays où le poids grandissant des contraintes de divers ordres pèse sur l'action quotidienne, plus particulièrement sur les petites communes qui ont des moyens limités pour y faire face. J'ajouterai à cela la déception qui est souvent la mienne de constater que ce que nous nous sommes efforcés d'expliquer sur les raisons de notre action n'a pas été retenu ou a été déformé, et qu'il est souvent difficile de faire comprendre que notre rôle est de faire prévaloir l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel.

Parmi les satisfactions, au-delà de celle qui découle de l'observation des projets qui aboutissent et font évoluer positivement notre village, il y a celle aussi de vérifier tous les jours qu'en dépit des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous restons une équipe unie et mobilisée autour d'un projet qui continue d'améliorer la qualité de vie dans notre commune et qu'un nombre grandissant de Pinsagueloises et de Pinsaguelois nous rejoint dans cette démarche et dans cet état d'esprit

Comment vous êtes-vous préparé pour la seconde partie du mandat ?

Un important travail de préparation des dossiers permet aujourd'hui de lancer la réalisation du projet phare de ce mandat : la création d'une nouvelle centralité autour de la place de la Mairie et la poursuite de la sauvegarde et de la mise en valeur du château Bertier.

Au-delà de cette présentation résumée du bilan de mi-mandat, le fil conducteur de notre action a toujours été de fédérer les Pinsaguelois autour d'un projet. Une collectivité, qu'elle soit nationale, locale ou familiale, n'est forte que si elle est apaisée par la vision partagée du futur qu'elle offre un projet qui la rassemble.

DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR

DES AMÉLIORATIONS VISIBLES PERMISES PAR UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Depuis trois ans, la qualité de vie des Pinsaguelois s'est améliorée sur plusieurs points. Cela est rendu possible par une bonne gestion financière (dont une stabilisation des dépenses de fonctionnement) et la mobilisation

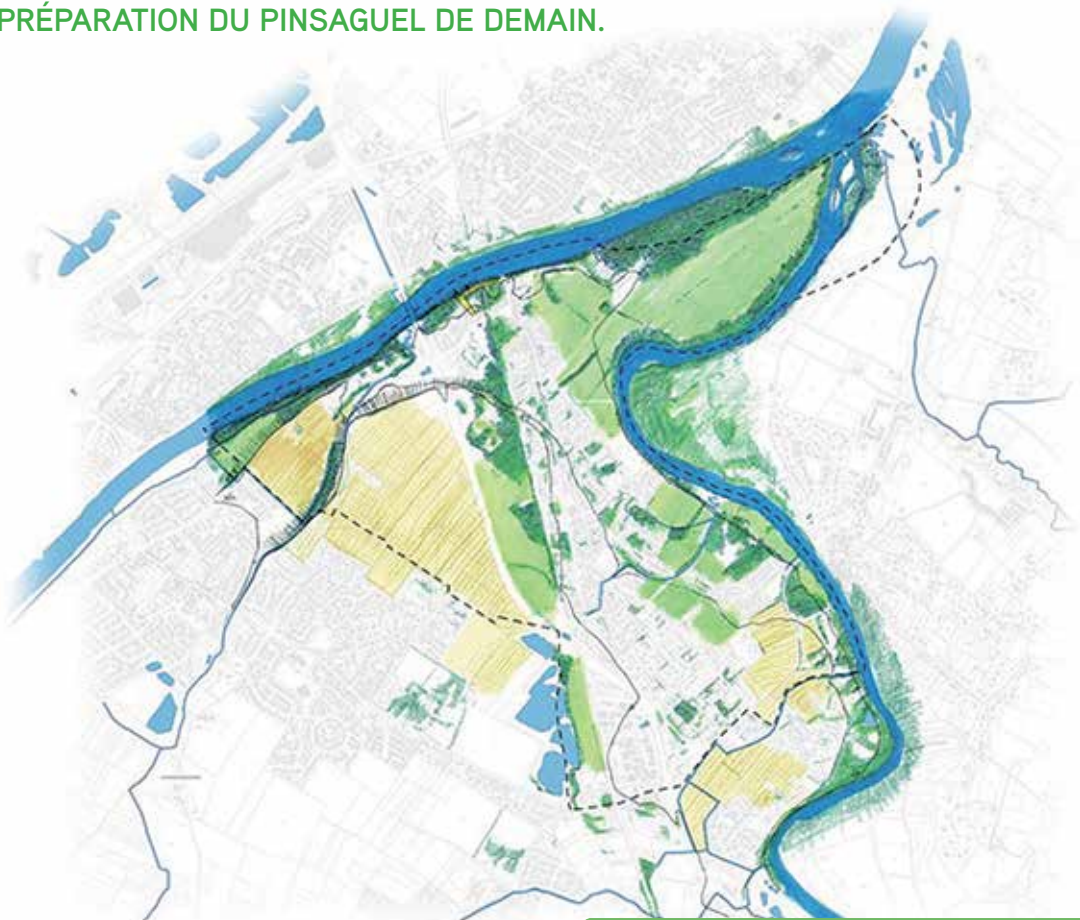
pour obtenir des subventions (1,1 million d'euros en trois ans), permettant de programmer des réalisations pour moderniser nos équipements publics et nos infrastructures.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS 2015-2017

- Réaménagement de la place de la Mairie avec nouveaux espaces publics et déviation de la rue d'Andorre : 2,3 millions d'euros
- Désamiantage des écoles et construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques : 120 000 €
- Poursuite des travaux de sauvegarde du château Bertier : 650 000 €
- Passerelle pour piétons et cycles sur le pont de la Garonne : 200 000 €
- Rénovation énergétique des écoles : 170 000 € (sur un plan pluriannuel de 425 000 € au total)
- Réaménagement de la voirie et des trottoirs entre la place Berdoulat et le pont : 600 000 €
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics : 180 000 €

LE PLU : POUR UN PINSAGUEL DE DEMAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL A ENGAGÉ EN MARS DERNIER LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET ENTAME AINSI LE TRAVAIL INDISPENSABLE À LA PRÉPARATION DU PINSAGUEL DE DEMAIN.



Vue de Pinsaguel et de la zone de la Confluence.

Ce projet va nous occuper pendant deux ans et reposera, à côté du nécessaire travail technique, sur une concertation organisée de telle sorte que l'expression de toutes celles et ceux qui voudront y contribuer puisse être entendue.

L'élaboration du nouveau PLU doit être l'occasion de définir comment les habitants de Pinsaguel veulent vivre ensemble dans le futur en accueillant de nouveaux ménages et de nouvelles activités, en poursuivant la protection de l'environnement, en développant de nouveaux services créateurs de lien social...

LE LEXIQUE DU PLU

PLU prescrit

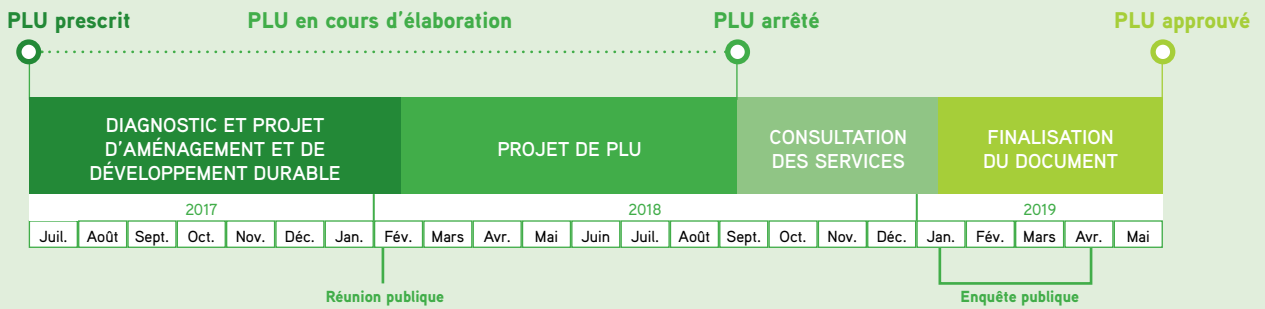
Le conseil municipal a engagé le travail de révision ; un bureau d'études est retenu pour faire les travaux techniques et juridiques nécessaires.

PLU arrêté

Le conseil municipal a validé un projet de nouveau PLU ; c'est cette version qui est soumise à l'enquête publique et à l'avis des services extérieurs.

PLU approuvé

Le conseil municipal délibère pour valider la dernière version du nouveau PLU après avoir intégré les remarques de l'enquête publique, des avis et du rapport du commissaire enquêteur ; le document devient opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'il est applicable pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...)



Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme ?

Le plan local d'urbanisme est un document réglementaire d'urbanisme, à l'échelle de notre commune, qui établit un projet global d'aménagement, en s'appuyant sur des choix de développement en termes de démographie, de logements, d'équipements, de déplacements, de préservation des espaces naturels et agricoles...

Fixant le projet municipal d'urbanisme de la commune à un horizon de 10 ans environ, tout en respectant les orientations d'autres cadres réglementaires à l'échelle

de notre agglomération, le PLU se décline en édictant les règles générales d'utilisation du sol.

Le PLU se compose d'un document de cadrage stratégique basé sur un diagnostic de la situation actuelle, puis se décline selon des règles et orientations d'aménagement s'appliquant à chaque secteur de la commune selon un plan de zonage. Ce sont ces règles qui doivent ensuite être respectées sur chaque parcelle lors des demandes d'autorisation d'urbanisme avant travaux (permis de construire, déclaration préalable...).

Pourquoi faut-il réviser le PLU actuel ?

Le document actuel datant de 2011, il y avait une nécessité d'en engager une procédure d'évolution. Il faut en effet le mettre à jour avec des nouveautés réglementaires et actualiser ses orientations pour engager une seconde étape destinée à renforcer la maîtrise du développement futur de notre commune. Un certain nombre

de projets prévus par le PLU de 2011 ayant aujourd'hui abouti (renouvellement urbain de la rue d'Andorre, lancement des études de création d'une nouvelle place de la Mairie, permis d'aménager sur le secteur de la Levrère...), il convient de définir la suite des réalisations de logements et d'équipements dont aura besoin notre commune dans les prochaines années.

Comment va se dérouler la révision du PLU ?

La première étape a consisté à retenir un bureau d'études spécialisé qui va nous accompagner tout au long de la démarche en réalisant les études techniques et juridiques indispensables, et en alimentant les productions réglementaires et administratives nécessaires. Les élus et services municipaux ont commencé à travailler avec le bureau d'études afin de dresser l'état des

lieux et esquisser les projets envisagés. Le travail sera progressivement affiné afin de faire évoluer les objectifs et les règles de notre document actuellement en vigueur, tout en ayant des échanges permanents avec les services extérieurs qui auront au final leur avis à donner sur le document et sa légalité (services de l'État, Muretain Agglo, chambre d'agriculture...). Il est prévu une approbation de cette révision du PLU en juin 2019.

Comment la population peut-elle s'exprimer sur le projet de révision ?

Il est prévu que les Pinsaguelois puissent prendre connaissance du projet de PLU et s'exprimer à différentes étapes de la démarche de révision. La procédure se clôturera par une enquête publique (hiver 2019), durant laquelle chacun d'entre vous pourra exprimer ses remarques. Cette phase de consultation sera soumise à l'avis d'un commissaire enquêteur indépendant nommé par le tribunal administratif qui produira un rapport dont les conclusions devront être prises en compte par le conseil municipal avant approbation du document final.

PLUSIEURS OUTILS SE METTENT EN PLACE POUR VOUS INFORMER ET VOUS DONNER LA PAROLE :

- Une réunion publique sera organisée en février 2018
- Des panneaux d'exposition présentant le projet seront installés à la mairie à plusieurs étapes d'avancée du projet
- Des articles feront le point sur son avancement dans les prochains numéros du journal municipal
- Des informations actualisées seront postées sur la page internet de la mairie, avec des documents téléchargeables dès lors qu'ils auront été validés ou présentés au public
- Un cahier de concertation est dès à présent disponible à l'accueil de la mairie afin de recueillir vos observations

UNE NOUVELLE CENTRA

DANS LES JOURS QUI VIENNENT, LES TRAVAUX DESTINÉS À DÉVIER LA RUE D'ANDORRE POUR CRÉER UN NOUVEAU CENTRE POUR NOTRE COMMUNE VONT DÉMARRER.

Ils s'accompagneront en parallèle de la poursuite des travaux de restauration et de sauvegarde du château Bertier que la nouvelle place municipale mettra en perspective et en valeur.

Intervenant pour partie sur le site classé de la Confluence, les travaux liés à ce projet ont dû au préalable recevoir l'avis favorable de la Commission des sites classés qui s'est réunie à la préfecture début juillet dernier.

Ils débiteront par le déplacement des réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone...) qui, pour permettre les interventions qui pourraient un jour s'avérer nécessaires, devront cheminer sous la nouvelle voirie.

Le travail de programmation que nous avons conduit avec le bureau d'études et l'entreprise nous permet de dire aujourd'hui que ce chantier n'interrompra pas la circulation sur la rue d'Andorre, que les places de stationnement

seront maintenues pendant la durée du chantier et que le marché dominical sera également maintenu.

Ce projet ne se réalisant pas dans un espace vierge de toute contrainte, sa conception a dû tenir compte des nombreuses obligations réglementaires, de sécurité, d'urbanisme... préexistantes ; le plan de principe que nous vous présentons ci-dessous et

qui sera prochainement exposé dans le hall de la mairie en est le résultat.

En revanche, les espaces publics devant les entrées de la mairie et des écoles n'étant pas soumis à ces contraintes, nous avons considéré qu'ils devaient être construits en concertation avec la population et les usagers. Soucieuse d'associer les Pinsagueloises et Pinsaguelois à la conception de ce projet, la municipalité a mis en place un dispositif de concertation.

CRÉER UN NOUVEAU CENTRE POUR NOTRE COMMUNE

Prévision d'aménagement du centre du village.



FINANCEMENT

Le coût total de l'opération de la place de la Mairie est aujourd'hui estimé à 2,8 M€ TTC ; elle est financée aujourd'hui à 55 % par le budget municipal, le reste étant apporté par des subventions de l'État et du Département. Elles s'élèvent à 967 000 €. Des notifications de subventions ne sont pas à exclure dans les mois à venir. Nous vous en tiendrons informés.

ALITÉ POUR LE VILLAGE

UN PROJET EN CONCERTATION AVEC LES PINSAGUELOIS

LA MUNICIPALITÉ A FAIT LE CHOIX DE SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR UN CABINET SPÉCIALISÉ EN COMMUNICATION ET CONCERTATION PUBLIQUE AFIN D'ANIMER DES RÉUNIONS AVEC LA POPULATION ET RECUEILLIR L'AVIS DES HABITANTS OU USAGERS.

Cette démarche de concertation repose à la fois sur des moments d'information en présence des élus et des techniciens (bureau d'études, services municipaux), et sur des moments participatifs dédiés à l'expression des citoyens.

Cette initiative a été félicitée par le conseil départemental puisqu'elle a été retenue lors d'un appel à projets, nous permettant de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de soutien à la démocratie participative.

Une première réunion de présentation du projet de nouvelle centralité pour le village, ses grandes orientations et les choix imposés par des contraintes existantes sur ce site a eu lieu le mercredi 11 octobre.

< 9

ATELIERS PARTICIPATIFS

La démarche va se poursuivre par deux ateliers participatifs :



**Le mercredi 15 novembre,
18 h 30, salle des fêtes**

Il s'agira, sous forme de petits groupes avec l'animation de nos intervenants, de faire connaître les attentes et besoins pour la place centrale de la commune en imaginant les usages futurs des parvis de l'école et de la mairie.



**Le mercredi 22 novembre,
18 h 30, salle des fêtes**

Toujours sous forme d'ateliers, cette seconde séance aura pour objet d'échanger sur les aménagements attendus en proposant des ambiances pour les espaces publics, les espaces verts, le mobilier urbain...

Nous vous invitons à venir nombreux lors de ces ateliers afin de proposer vos idées et d'échanger avec d'autres Pinsaguelois. Un registre en ligne sera également mis en place et disponible à partir du site internet de la mairie afin de recueillir vos propositions.



RÉUNION DE SYNTHÈSE

La concertation se conclura par une réunion de synthèse **le mercredi 20 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes.**

Il s'agira alors de présenter les idées proposées par la population et d'en retenir les scénarios à privilégier, qui seront alors retranscrits par nos bureaux d'études techniques pour la dernière phase des travaux.

PATRICK DE CLERCQ PREND LA TÊTE DU SERVICE JEUNESSE, ANIMATION ET VIE LOCALE DE PINSAGUEL



Ce jeune sportif de 32 ans a commencé l'animation il y a un peu plus de dix ans après un BTS. Il a occupé différents postes : animateur, AVL, animateur sportif, assistant sanitaire, au sein de diverses structures : villages vacances, classe de neige, classe découverte, ou encore séjour de vacances. Ayant une opportunité au sein d'une association sportive de la banlieue toulousaine, il est devenu

salarié à plein temps en tant qu'entraîneur éducateur sportif durant cinq ans. En parallèle, il a passé un brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré et 2nd degré en spécialité volley et a ensuite décidé de repartir sur les bancs de l'université pour valider un master en management du sport et ensuite passer le concours d'animateur territorial, obtenu en décembre 2015. Il remplace Arthur Fontaine, parti vers un nouveau projet professionnel.

Il sera secondé par Manon Mory, chargée de communication et gestionnaire Vie locale, et Marianne Boirot, animatrice Jeunesse. Ses missions : coordonner et organiser les grands événements du village, animer et encadrer les jeunes du CIJ.

LE SERVICE VIE LOCALE

La Maison de la Vie locale,
rue du Ruisseau
Tél. : 05 6176 29 88
vielocale@mairie-pinsaguel.com
OUVERT AU PUBLIC :
Lundi, mardi, jeudi de 10 h à 12 h, et le
vendredi de 14 h à 18 h.

LA VIE LOCALE EN QUELQUES CHIFFRES

La Maison de la Vie locale a en charge l'organisation de grands événements parmi lesquels la fête de la Musique, la fête du 14-Juillet, le Forum des associations, les festivités de Noël au Village, le carnaval... qui drainent près de 3000 personnes sur l'année.

10 >

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

En cette rentrée scolaire, la municipalité lance son nouveau site internet. Sa conception s'étant efforcée de le rendre plus convivial, plus intuitif, vous y trouverez toutes les informations sur la vie de notre village.

Il s'organise autour de 5 rubriques :

- **NOTRE VILLAGE** qui présente la commune, les élus et services municipaux ;
- **VIE PRATIQUE** qui met à votre disposition les outils pour effectuer vos démarches administratives mais aussi les répertoires des commerçants, des professions de santé de la commune ;
- **À TOUT ÂGE** qui recense les services publics aux différentes phases de la vie ;
- **CULTURE, SPORTS, LOISIRS** qui présente l'offre de la commune, tant municipale qu'associative ;
- **PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ** qui vous oriente dans les périodes plus difficiles.



Outil d'un meilleur accès à la connaissance des informations qui font votre cadre de vie, la volonté de ce site est de renforcer le dialogue entre la municipalité et les habitants de la commune. N'hésitez donc pas à le faire vivre par vos questions, vos commentaires et vos propositions.

Par ailleurs, afin de présenter notre tissu économique, nous souhaiterions mettre à jour la liste des commerçants, artisans, professions libérales et entreprises. Merci de nous envoyer par mail, courrier ou tout autre moyen à votre convenance, votre « carte de visite » en indiquant votre activité, le nom de votre enseigne, le nom du responsable, votre adresse, vos coordonnées téléphoniques et adresse mail si vous le souhaitez. Nous vous remercions de votre participation à une meilleure visibilité du site de la commune.

LA RENTRÉE SCOLAIRE

167 ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE ET 94 EN MATERNELLE ONT RETROUVÉ LE CHEMIN DE L'ÉCOLE CE LUNDI 4 SEPTEMBRE.

L'ACCUEIL DE LOISIRS A FAIT SA RENTRÉE

VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE, MARLÈNE FILIPPINI A RÉUNI SON ÉQUIPE DE STRUCTURE (26 AGENTS TERRITORIAUX) AFIN DE PRÉPARER LA RENTRÉE DE L'ALAE.

Au programme : la définition des tâches de chacun (animateurs, Atsem, agents de restauration et d'entretien), la mise en forme du projet pédagogique qui sera le fil rouge de cette année scolaire 2017-2018 : « Se développer harmonieusement, découvrir et s'épanouir dans son environnement », les nouvelles activités TAE (danse, chant, activités manuelles, pâtisserie, sport collectif, jardinage, éveil corporel), les droits et devoirs de l'agent territorial...

Une équipe au service du public qui tout au long de l'année assurera la sécurité physique, morale et affective des enfants qui fréquenteront l'ALAE : 135 élémentaires et 70 maternels en moyenne.

Au cours de cette réunion, le maire Jean-Louis Coll et son adjoint Lucien Perez (délégué à l'enfance et au scolaire) sont venus affirmer leur volonté politique quant à la mise en place de ce service à la population et leur témoigner l'attention qu'ils portent aux actions mises en place pour accompagner les enfants sur les temps péri- et extra-scolaires.



< 11

ALAE, MODE D'EMPLOI

Marlène Filippini et Céline Koita (assistante administrative et animatrice référente) ont invité les parents d'élèves le vendredi 8 septembre afin de répondre à toutes leurs interrogations. Une vingtaine de parents a pu avoir des précisions sur l'organisation de l'ALAE, les différentes possibilités d'inscription, les menus servis aux enfants, les PAI alimentaires et médicamenteux et les règles de vie mises en place.

TÉL. : 05 62 87 54 16
ALAE : accueil de loisirs associé à l'école
PAI : projet d'accueil individualisé
TAE : Temps d'activités éducatifs



BOURSE DE VÊTEMENTS DE PINSAGUEL LA PREMIÈRE BOURSE DU CANTON!

CRÉÉE EN FÉVRIER 1984, PAR PATRICIA HOAREAU, PRÉSIDENTE ET DOMINIQUE BARBE, TRÉSORIÈRE, TOUJOURS EN ACTIVITÉ DANS L'ASSOCIATION, LE BUT EST D'AIDER L'ÉCHANGE DE VÊTEMENTS À PETITS PRIX. VENDEURS ET ACQUÉREURS Y TROUVENT LEUR COMPTE.

12 >

Chaque année, des bénévoles se sont ralliés.

Depuis, l'association tourne avec une moyenne de vingt personnes par saison. Leur investissement dynamique et responsable pendant trois jours, du matin au soir, est complet :

- 7 h : vendredi matin, mise en place des tables, etc. ;
- 9 h : enregistrement des dépôts, tri du linge pour que tout soit prêt pour la vente ;
- samedi de 8 h 30 à 18 h, jour de vente.

Le dimanche dès 8 h, tout est rangé et comptabilisé pour être restitué en fin de journée, de 17 h 30 à 18 h 30.

Deux bourses ont lieu par an : une première pour les vêtements automne/hiver au mois d'octobre, la seconde au mois de mars pour les vêtements printemps/été.

Depuis 2016, nous avons l'aide précieuse des personnes accompagnées du Foyer Périole A.S.E.I. C'est une association d'utilité publique régie par la loi de 1901. Elle a la charge globale de l'insertion des personnes handicapées quel que soit leur âge, la prise en charge des personnes dépendantes et fragilisées, la promotion des droits des personnes en situation de handicap et la lutte contre l'exclusion, dans le respect des valeurs qui ont toujours présidé à l'action de l'association : la laïcité, le refus de toute discrimination, le respect de la personne et la

solidarité.

À ce titre, les personnes accompagnées du Foyer Périole A.S.E.I. préparent entre les deux bourses les cahiers, les étiquettes et tous les documents dont nous avons besoin pour l'enregistrement. Le vendredi matin de la bourse, elles participent à la mise en place des articles pour la vente accompagnée par un professionnel éducatif.

En mars 2017, nous avons proposé des inscriptions sur internet, afin de faire gagner du temps aux déposants. Ces derniers établissent les listes chez eux, éditent leurs étiquettes, les attachent sur les articles et se présentent directement à l'enregistrement. Ainsi, pas d'attente pour le pré-tri et beaucoup moins de temps à l'enregistrement des listes.

Il est évident que nous maintenons l'enregistrement classique sur place pour les déposants fidèles depuis plusieurs années et pour ceux qui ne disposent pas d'Internet.

Nous invitons les bénévoles disponibles qui aiment le contact, la mode à nous rejoindre, ils seront les bienvenus.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter : bourse.pinsaguel@aol.com

TENNIS CLUB PINSAGUEL

Le Tennis Club Pinsaguel (TCP) permet aux habitants de la commune de pratiquer le tennis, que ce soit en loisir ou en compétition, et peu importe leur niveau.

La structure est dirigée par un conseil d'administration avec à sa tête un président élu chaque année. Tous ses membres sont bénévoles et œuvrent à gérer, à animer et à faire vivre l'association du mieux possible.

Le club est affilié à la Fédération française de Tennis, chaque adhérent du TCP est donc de ce fait licencié à la fédération et assuré dans sa pratique du tennis.

Décathlon Portet-sur-Garonne est partenaire du club et permet ainsi aux membres de bénéficier d'avantages lors de l'achat de matériel ou vêtements de tennis.

L'association compte 76 adhérents dont 36 enfants.

ÉCOLE DE TENNIS ET ENTRAÎNEMENTS

Le TCP possède une école de tennis sous la direction de Hugo Lahirle, embauché par le club en contrat d'apprentissage dans le cadre de sa préparation au diplôme d'État mention Tennis. Des entraînements hebdomadaires et stages sont également proposés pour tous les niveaux de pratique, du débutant au compétiteur.

LES COMPÉTITIONS

Le club engage de nombreuses équipes femmes et hommes dans différentes compétitions et dans diverses catégories d'âges au niveau



départemental et régional : challenge Beaumont, challenge Touquet, challenge André Laffont, trophée AG2R, championnat régional...

Les équipes portent haut les couleurs de la commune avec notamment l'équipe 1 senior qui évolue en Régionale 2.

LES ANIMATIONS

Le TCP est vivant et dynamique. En effet, l'association organise nombre de manifestations tout au long de l'année : journées portes ouvertes, loto, tournoi interne homologué, repas de fin d'année, fête du vin nouveau, fête du tennis, galette des Rois...

NOUS REJOINDRE

Pour tout renseignement pour vous ou votre enfant, débutant ou aguerri, vous pouvez nous contacter au 06 52 82 51 56 ou par mail : 23310689@fft.fr

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook pour être au courant de toute l'actualité du club : <https://fr-fr.facebook.com/Tennis-Club-Pinsaguel-404472026413955/>

LES P'TITS PIEDS DE PINSAGUEL

Notre association est un pédi-bus, c'est-à-dire un ramassage



scolaire à pied. L'intérêt est multiple et varié : on utilise moins la voiture, les enfants apprennent les bases de la sécurité routière (comment regarder avant de traverser...), les plus grands peuvent tester une certaine autonomie encadrée avant de rentrer tout seul à la maison en 6^e, on s'aère, on est moins sédentaire, on discute...

Nous marchons le mercredi matin et midi, depuis trois ans. La ligne du pédi-bus s'adapte

aux adhérents, il y a des arrêts prévus mais on peut en rajouter chaque fois que c'est nécessaire.

Venez nous rencontrer et poser toutes vos questions au Forum des associations, ou écrivez-nous : lesptitspiedsdepinsaguel@gmail.com. Vous pouvez aussi visiter notre blog : <https://lesptitspiedsdepinsaguel.blogspot.fr/>

LA CITÉ DES DONNEURS DE SANG A 50 ANS

Ancienne cité ouvrière bâtie dans les années 1960 sous l'impulsion d'Antoine Deguilhem pour loger les ouvriers de l'ONIA, le quartier de la Cité des Donneurs de sang continue d'évoluer et de se développer. Situé au cœur du village et en bord d'Ariège, ce quartier de logements sociaux est encore aujourd'hui considéré comme un exemple de réussite en matière d'aménagement urbain. Il regroupe de petites maisons mitoyennes agrémentées de jardins qui attirent chaque année de nouveaux habitants. Animant une vie associative riche, les habitants organisent tous les ans un repas de quartier très prisé que les anciens résidents, dont plusieurs sont là depuis les débuts – à l'instar de Maria qui a soufflé ses 90 bougies –, attendent avec impatience. La 12^e édition de ce repas a eu lieu le 1^{er} octobre, les habitants se sont retrouvés sous les arbres de la place centrale à la jonction des rues des Tilleuls, des Acacias, des Genêts et des Lilas pour partager un bon moment de convivialité.

TOUJOURS LE MÊME ENGOUEMENT AUTOUR DE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

Pour la seconde fois, les portes du château Bertier se sont ouvertes pour la Journée du patrimoine. De nombreux Pinsaguelois, mais aussi des habitants des communes environnantes se sont pressés pour visiter ce lieu emblématique de la commune. Malheureusement, en raison des travaux de réhabilitation qui sont en cours, une seule salle a pu être ouverte. C'est promis, l'an prochain, la municipalité réfléchit à organiser un événement autour du patrimoine, au château Bertier, en ouvrant également davantage de salles.

UN FILM SUR L'HISTOIRE DE PINSAGUEL, DANS LES PAS D'UN HABITANT DE TOUJOURS...

Bernard Deltour, natif de Pinsaguel, a voulu fixer sur la pellicule les promenades que son père, Marcel, lui aussi natif de Pinsaguel, fait tous les jours dans son village d'enfance. Il parcourt ainsi, grâce à un drone de sa fabrication, les lieux emblématiques du village en mixant images d'hier et d'aujourd'hui. Afin que tous puissent partager leur amour de Pinsaguel, le film est visible sur : <https://vimeo.com/232183472>



Vue ancienne de la rue d'Andorre.



Le centre de Pinsaguel, vu du drone.

LIBÉREZ LES TROTTOIRS !



Alors que nous nous apprêtons à une nouvelle diffusion sur ce thème, soulignons qu'un conducteur est un piéton qui s'ignore, et qu'il est désormais impératif que ce conducteur n'ignore plus ce piéton.

À Pinsaguel nous tentons, une fois encore, de faire prendre conscience aux automobilistes qu'en se garant sur un trottoir :

- 1- ils privatisent sans contrepartie un espace public ;
- 2- ils mettent en danger les piétons (délit de mise en danger délibérée de la vie d'autrui) en les contraignant à marcher sur la chaussée. Inutile de tergiverser, c'est aussi simple que ça.

Le flyer joint à ce numéro de *Confluence* peut être reproduit et glissé sous les essuie-glaces des automobiles garées sur le trottoir. Distribuable par les piétons, premiers concernés et premières victimes, ce document constitue une alternative soft (et économique) au PV pour stationnement gênant (en hausse depuis le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015, passant de 35 € à 135 €). Mais pour remédier aux stationnements répréhensibles, la commune fait étudier par le service Voirie du Muretain Agglo un programme de matérialisation (peinture) au sol des emplacements autorisés qui doit être très prochainement réalisé.

NOUVEAUX COMMERÇANTS

- › Salon de tatouage : La zone d'ombre, 16, rue d'Andorre : 07 69 90 06 91
- › Salon de thé, restauration rapide sur place et à emporter : Aux gens heureux, 7, rue d'Andorre : 05 61 40 85 69

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

- › Salon de coiffure DAVID
52, rue d'Andorre : 05 61 43 79 96
- › Traiteur, plats à emporter vietnamiens : Thai Hoa
10, rue d'Andorre : 09 70 93 20 01
- › Sophie Fenech-Cambours a remplacé Martine Fenech
Cabinet d'infirmière Fenech-Cambours, Beret, Longueville
83, rue d'Andorre : 05 62 20 53 98
- › Cloé Salles remplace M. Poublanc
Cabinet dentaire
3, impasse Pasteur : 05 61 72 19 23

PERMANENCES

- › **Sandrine Morch, député de Haute-Garonne**
81, avenue du Lauragais à Toulouse. 06 75 14 06 58.
Permanence des collaborateurs le mardi, 10h – 13h et 17h – 20h, et sur rendez-vous.
Madame Morch reçoit sur rendez-vous les lundis et vendredis.
- › **Annie Vieu et Sébastien Lery, conseillers départementaux**
Vendredi 17 novembre en mairie, 9h – 10h15, sur rendez-vous uniquement : 05 34 33 14 23 ou 05 34 33 14 24.
- › **Madame Trémolet, avocate**
Le dernier vendredi de chaque mois sur rendez-vous, 14h – 17h.
Prendre contact avec l'accueil de la mairie : 05 61 76 29 88.

PLANNING DE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Le gazon et les feuillages doivent être mis dans des sacs non fermés. Les branches doivent impérativement être mises en fagot attaché, longueur maximum : 1 m.

Les mercredis

› En 2017	› En 2018
25 octobre	14 mars
8, 22 novembre	11, 25 avril
20 décembre	9, 23 mai
	6, 20 juin

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi : 22 novembre

Rappel : un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture.
Un doute, une question : contactez le 05 34 46 30 50.

PLANNING LUDOTHÈQUE

Les vendredis suivants,
9h45 – 11h15

- › Octobre : 7, 14, 21 et 28
- › Novembre : 4, 18 et 25
- › Décembre : 2, 9 et 16

BUREAU DE POSTE DE PINSAGUEL

Lundis et vendredis,
9h – 12h et 14h – 16h30
Mardis, mercredis, jeudis et samedis, 9h – 12h

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- › Ethan PANKORSKI
Né le 23 mars 2017
- › Ewenn LE BECHENNEC
Né le 27 mars 2017
- › Mateo HEBRANT
TELLECHEA
Né le 8 avril 2017
- › Néva AUDREN
Née le 12 avril 2017
- › Tom SCHRIDER
Né le 24 avril 2017
- › Louise SANTIN BARRIVIERA
Née le 24 avril 2017
- › Lucas ROZIER
Né le 4 mai 2017
- › Milo BORDIER
Né le 8 juin 2017
- › Noé EL-BEZE
Né le 9 juin 2017
- › Séraphin MOULIN
Né le 30 juin 2017
- › Emma BETEILLE
Née le 30 juin 2017
- › Serena VAGAGGINI
Née le 2 août 2017

MARIAGES

- › Morgan FENECH et Delphine CHAMAYOU
Le 10 juin 2017
- › Arnaud JAUBERTIE et Marie-Emmanuelle BONNET
Le 24 juin 2017
- › Maxime RUFFEL et Li ZHENG
Le 26 août 2017

DÉCÈS


- › Mario TRAININI
Décédé le 27 avril 2017
- › Marie Alice LOPES née PINTO
Décédée le 27 avril 2017
- › Jean-Patrick ROUSSEAU
Décédé le 15 mai 2017
- › Claude BADER
Décédé le 29 mai 2017
- › Jean-Pierre DECHAMPS
Décédé le 15 juin 2017
- › José LOPEZ
Décédé le 15 juin 2017
- › Maria HERNANDEZ
Décédée le 23 juillet 2017
- › Marie VAQUER
Décédée le 12 août 2017

OCTOBRE 2017

Samedi 14 octobre, dès 8 h
Bourse aux vêtements automne/hiver
> La Muscadelle

Dimanche 15 octobre, 12 h 30
Aligot traditionnel organisé par la FNACA
> Salle des fêtes (sur réservation)

Samedi 21 octobre, 20 h 30
Théâtre, par les Fous de la scène
> Salle des fêtes

Mardi 31 octobre, 15 h 30
 Contes et goûter d'Halloween
> Médiathèque Salou Casais (sur inscription)

NOVEMBRE 2017

Samedi 11 novembre, 10 h 45
Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
> Monument aux morts

Du 10 novembre au 12 décembre
Exposition « Un certain regard sur l'Asie ».
Visite commentée par Jean-Marc Sor le 17 novembre à 20 h
> Médiathèque Salou Casais


15 novembre, 18 h 30
Concertation « Place de la Mairie »
Atelier participatif
> Salle des fêtes

Vendredi 17 novembre, 21 h
Conférence-débat
« Sur la piste des papillons géants », animée par Jean-Marc Sor
> Médiathèque Salou Casais


Dimanche 19 novembre, 14 h
Loto organisé par le club des Aînés
> La Muscadelle


Mercredi 22 novembre, 18 h 30
Concertation « Place de la Mairie »
Atelier participatif
> Salle des fêtes

Vendredi 24 novembre
Conférence « L'Histoire du château Bertier » animée par Alem Surre Garcia, organisée par Les Amis de la Cité des Confluences
> Salle des fêtes

Samedi 25 novembre, 10 h 30
 Heure du conte
Médiathèque Salou Casais

DÉCEMBRE 2017

Samedi 9 décembre
 Théâtre, représentation du cours « Enfants » de l'Association Les Fous de la scène
> La Muscadelle

Dimanche 10 décembre, dès 15 h
 Noël au Village
> Rendez-vous à l'école du Ruisseau

Mercredi 20 décembre, 18 h 30
Concertation « Place de la Mairie »
Réunion de synthèse
> Salle des fêtes

Samedi 23 décembre, 10 h 30
 Conte de Noël
> Médiathèque Salou Casais

JANVIER 2018

Vendredi 12 janvier, 18 h 30
Cérémonie des vœux de la municipalité
> Salle des fêtes

Dimanche 14 janvier, 12 h
Repas des Aînés
> La Muscadelle

Samedi 20 janvier
Conférence-débat « Les Routes de l'immigration » par Amnesty International, organisée par Les Amis de la Cité des Confluences
> Salle des fêtes

Dimanche 21 janvier
Loto, organisé par le club de Tennis
> La Muscadelle

FORUM DES ASSOCIATIONS

LE 9 SEPTEMBRE, LA TRENTAINE D'ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE A ACCUEILLI LES VISITEURS À L'INTÉRIEUR DE LA MUSCADELLE.



Lors de cet après-midi, pas moins de quatre cents personnes sont ainsi venues échanger, découvrir et souvent adhérer. De nombreuses personnes se sont inscrites à des activités sportives telles que l'escalade, la danse, le basket, le badminton, le tennis, le foot, le yoga, la gymnastique et le tai-chi, ou à des activités culturelles comme les arts plastiques, la musique, les chorales, la country, le théâtre, la couture, la philatélie et bien d'autres telles que le club des Aînés, le Secours catholique, l'AMAP, les parents d'élèves, le pédibus. Également, l'association Nature Midi-Pyrénées, gestionnaire de la Réserve naturelle régionale, a sensibilisé le public quant aux actions menées sur le territoire et aux enjeux écologiques qui le traversent. Au fil de leur parcours dans les allées, les visiteurs ont été invités par l'association les Amis de la Cité des Confluences à investir le château Bertier par des actions culturelles visant à la préservation de ce patrimoine. La diversité et le nombre des associations présentes sont le reflet de l'implication des bénévoles et de la richesse des activités proposées. Cette traditionnelle rencontre marque le début d'une nouvelle saison sportive et culturelle dans l'échange et la bonne humeur.